

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 73 (1965)
Heft: 1

Artikel: Du goûter de La Baumaz au 14 juillet 1798
Autor: Chuard, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-55550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du goûter de La Baumaz au 14 juillet 1798

On a lu avec beaucoup d'intérêt le récit, donné récemment ici, de la fête organisée à Moudon à l'occasion du 14 juillet 1791¹, fête connue sous le nom de « goûter de La Baumaz »².

Cette manifestation et les conséquences qu'elle eut firent, semble-t-il, une très profonde impression sur la population moudonnoise qui, sept ans plus tard, n'avait rien oublié. En 1798, en effet, alors que le Pays de Vaud avait gagné son indépendance, Moudon tint à marquer une nouvelle fois le 14 juillet.

Le *Journal du corps législatif et Bulletin officiel des autorités du Canton du Léman* en publia, quelques jours plus tard, le récit, dû à l'un de ses abonnés.

Voici ce récit, dont nous avons conservé l'orthographe :

« L'anniversaire de la prise de la Bastille (événement si intéressant pour tous les Patriotes) a été célébré hier³ dans cette ville par tous les amis de la liberté et de l'égalité qui y résident.

» Un discours analogue à la circonstance, prononcé par le citoyen Bourgeois⁴, membre du Tribunal de District ; un repas frugal auquel avaient été invités les militaires Français qui étaient ce jour là sur les lieux, et durant lequel les santés chéries des Républicains ont été portées, au bruit de l'artillerie, par le sous-Préfet de l'endroit⁵ ; une collecte en faveur des pauvres que les véritables amis de la liberté n'oublient jamais, même dans leurs

¹ ARIANE MEAUTIS, *La fête du 14 juillet 1791 à Moudon*, dans *R.H.V.*, t. 72 (1964), p. 209-214.

² Cette fête du 14 juillet 1791 à Moudon avait fait l'objet d'une communication d'AUGUSTE BURNAND, à la séance du 5 mai 1906, de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, sous le titre : *Un dossier sur le « goûter de La Baumaz »*. Voir *R.H.V.*, t. 14 (1906), p. 191. Cette communication fut entièrement reproduite dans FRÉDÉRIC AMIGUET, *Les milices vaudoises*. Lausanne 1914, p. 195-207.

³ La lettre est datée du 15 juillet 1798.

⁴ Il doit s'agir de l'un des Bourgeois, mentionnés par ARIANE MEAUTIS, *loc. cit.*, p. 213.

⁵ Charles-F. Duveluz, sous-préfet de Moudon en 1798, député à la Diète helvétique en 1801 et au Grand Conseil en 1803. *D.H.B.S.*, t. II, p. 733 et H. DELEDEVANT et MARC HENRIOUD, *Livre d'or des familles vaudoises*. Lausanne 1923, p. 186.

plaisirs, ont formés les principaux traits d'une fête, à laquelle la fraternité, la gaieté, la joie n'ont pas cessé de présider un instant.

» Ainsi ces mêmes patriotes, mais alors beaucoup moins nombreux, avaient déjà célébré cet anniversaire le 14 Juillet 1791... Oligarques Bernois, voilà quel fut leur crime ; voilà cependant ce qui appella sur leurs têtes les vexations de toute espèce dont vous les avez accablé... Mais tirons le rideau sur ces scènes pénibles... Ils ont passé ces tems de larmes... La liberté est vengée... Le trône est renversé. »¹

L'enthousiasme des Moudonnois pour la révolution, enthousiasme dont on a une preuve dans le récit qu'on vient de lire, eut l'occasion de se manifester, une fois encore, le 17 août 1798, lors de la prestation du serment civique qui se fit « avec tous les appareils dont la commune étoit capable »².

J.-P. CHUARD.

¹ *Journal du corps législatif et Bulletin officiel des autorités du Canton du Léman*, du 19 juillet 1798 (n° 68), p. 580-581.

² *Rapport du Sous-Préfet de Moudon concernant le serment civique...* dans *Association du Vieux-Moudon. Bulletin* n° 5 (1917), p. 145.